

Bon à savoir

Attention à ne pas fermer votre ancien compte avant que toutes les opérations susceptibles de se présenter soient transférées sur votre nouveau compte.

Prenez toutes les précautions pour faciliter vos changements de domiciliation :

- Tenez compte des délais nécessaires pour la prise en compte par les organismes de votre changement de banque. Pendant quelques semaines encore (durée variable selon les organismes), des prélèvements peuvent parvenir sur votre ancien compte. Veillez donc à maintenir une provision suffisante sur ce compte.

- Faites également attention aux chèques et aux factures carte en circulation sur votre ancien compte. Ces opérations doivent pouvoir être honorées. Dans le cas contraire, vous risquez un rejet pour motif « chèque sans provision » et une interdiction bancaire, même si le compte est clos.

- Votre ancienne banque a 10 jours pour clôturer votre compte une fois votre demande de fermeture effectuée, et doit essayer de vous alerter en cas de présentation d'une demande de règlement postérieure à la clôture de votre compte.

ASSISTANCE À DOMICILIATION BANCAIRE

(1) Cette gratuité ne concerne que les opérations effectuées par le Crédit Agricole.
(2) Dès réception des informations nécessaires, le Crédit Agricole communiquera les demandes de changement de domiciliation bancaire aux organismes concernés mais ne peut garantir le délai de prise en compte effective de la demande par ceux-ci.

(3) Liste des virement(s) et / ou prélèvement(s) récurrent(s) sur les 13 derniers mois : liste facturable par votre ancienne banque, en cas d'édition non informatisée.

(4) Pièce justificative : tout document mentionnant l'adresse de l'émetteur d'un prélèvement ou de l'émetteur d'un virement et les références sous lesquelles vous êtes enregistré dans ses comptes.

(5) En cas de difficulté non résolue avec votre conseiller, vous pouvez contacter notre Service Client au numéro cristal 0 969 397 397 (coût d'un appel local) ou par écrit à l'adresse suivante : Crédit Agricole du Nord Est, Service Client, 25 rue Libergier, 51088 Reims Cedex.

En cas de désaccord et si celui-ci persiste malgré tous nos efforts, notre Service Client adressera votre réclamation écrite au Médiateur indépendant nommé conformément aux dispositions de l'article L.315-1 du Code Monétaire et Financier.

Votre conseiller est là pour vous accompagner à chaque étape de votre vie. N'hésitez pas à le contacter.



CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU NORD EST
Société coopérative à capital variable - Etablissement de Crédit
Société de courtage d'assurances - Prestataire de services
d'investissement agréé et contrôlé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel :
61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

Voir le site : www.banque-france.fr/ - Siège social : 25, rue Libergier - 51088 REIMS CEDEX
N° SIREN 394 157 085 RCS Reims - N° ORIAS 07 022 663

QUOTIDIEN

Assistance à domiciliation bancaire



Et si ma nouvelle banque m'aidait dans mes démarches

www.ca.-nord-est.fr





“Le Crédit Agricole peut-il m'aider dans mes démarches administratives ?”

Vous ouvrez un compte au Crédit Agricole du Nord Est et vous souhaitez regrouper sur ce compte vos opérations bancaires : notre service “Assistance à domiciliation bancaire” est fait pour vous !

Pour vous éviter des démarches longues et fastidieuses, le Crédit Agricole vous aide à changer de banque, gratuitement⁽¹⁾, en agissant dans les meilleurs délais⁽²⁾ et en toute sécurité.

Une simple signature de mandat...

... et vous donnez pouvoir au Crédit Agricole de contacter en votre nom les organismes à prévenir pour effectuer vos changements de domiciliation bancaire.

Comment ça marche ?

● Première étape

Dressez la liste de vos opérations récurrentes sur les 13 derniers mois à partir de vos relevés mensuels de compte. Votre conseiller (sur mandat) ou vous-même pouvez demander cette liste à votre ancienne banque⁽³⁾. Vous devez ensuite réunir les pièces justificatives⁽⁴⁾ de chaque virement et/ou prélèvement figurant sur la liste et les remettre à votre conseiller du Crédit Agricole. **Pour vous, c'est terminé !**

● Deuxième étape

Les informations en main, **un interlocuteur unique** se charge de tout.

Il contacte, à votre place et en votre nom, tous les organismes concernés par votre changement de domiciliation : salaire, prestations sociales, mutuelle, assurances, impôts, loyers, prélèvements automatiques... et effectue toutes les demandes de changement de domiciliation dans les meilleurs délais⁽²⁾.

● Troisième étape

Le Crédit Agricole vous adresse un état récapitulatif des demandes de changement de domiciliation effectuées à partir de la liste de vos opérations récurrentes et des pièces justificatives que vous lui aurez préalablement communiquées.

Profitez du service Assistance à domiciliation bancaire

Pour toute information⁽⁵⁾,
appelez le

0811.01.4000

(Coût selon opérateur télécom)

ou bien consultez notre site

www.ca-nord-est.fr

(Coût selon fournisseur d'accès)

